



FORMATION POST PERMIS

Réduction de la période probatoire

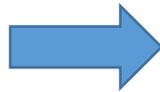
La **formation post-permis** permet « une **réduction de la période probatoire** ».
Cible : les **titulaires d'un 1er permis de conduire automobile ou moto** ayant **obtenu leur permis depuis au moins 6 mois et 12 mois maximum**, sans avoir commis d'infraction donnant lieu à un retrait de point.

Principes

Permis B traditionnel :

Avant la formation:

-6 points (départ)
-1 an 8 points
-2 ans 10 points
-3 ans 12 points



Après la formation:

-1 an 10 points
-2 ans 12 points
Soit 1 année de gagnée

Conduite accompagnée :

Avant la formation:

-6 points (départ)
-1 an 9 points
-2 ans 12 points



Après la formation:

- 1 an 9 points
- 18 mois 12 points
Soit 6 mois de gagnés

PROGRAMME

MATIN 4H

- ➔ Présentation de la formation
- ➔ Questionnaire d'entrée en formation
- ➔ Constitution du groupe
- ➔ Traitement du questionnaire d'auto-évaluation
- ➔ Perception des risques dans la conduite automobile
- ➔ Situations complexes

APRES MIDI 3H

- ➔ Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes
- ➔ Choix de la mobilité
- ➔ Bilan avec engagement

